

Revue de presse du 1er au 28 février 2011

Sources : Libération, Le Monde, Rue89, Courrier International, sites OFDT, Asud, AFR.

- CONSOMMATION : Les cocaïnomanes ne sont plus ce qu'ils étaient
- PRODUITS : Une étude américaine affirme que les impacts nocifs de l'ecstasy ont été surestimés ; La revue *Prescrire* se penche sur les risques du poppers
- REDUCTION DES RISQUES : Création du Réseau Français de Réduction des risques ; SALLES DE CONSOMMATION : Un colloque organisé dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg fait le point sur le sujet au niveau international
- PREVENTION : Le tour de France anti-drogue de Jean-Luc Delarue commencera par la Bretagne
- TRAFIC, POLICE, JUSTICE, etc. : Une « usine » à cannabis découverte en pleine zone urbaine de La Courneuve : l'herbe de cannabis « made in France » serait désormais la plus courante sur le marché national ; 700 kilos de cannabis ont été retrouvés dans une machine-outil ; Pour la première fois, une catapulte a servi à faire passer de la drogue au-dessus d'une frontière ; Apparition de « narco sous-marins » colombiens ; La France peut faire plus en matière de lutte contre le blanchiment des gains criminels, selon le rapport d'un groupe d'experts internationaux
- INTERNATIONAL : INDONÉSIE : A Java, les planteurs font un tabac ; IRAN. Deux trafiquants de drogue ont été pendus ; ROYAUME UNI : La diffusion du spot télévisé du dernier parfum d'Yves Saint Laurent, Opium, a été interdite par les autorités britanniques ; La consommation de drogues baisserait dans le pays ; RUSSIE : la bière ne sera plus classée comme « denrée alimentaire » mais comme alcool ; La THAÏLANDE se prépare à re-déclarer la guerre aux toxicomanes et trafiquants de drogue
- DROGUES LEGALES : ALCOOL : Une étude menée par l'Office fédéral suisse de la santé publique (OFSP) évalue les coûts de la consommation problématique d'alcool en milieu professionnel ; Plus de 90 % des Français participent chaque année à au moins un pot entre collègues de travail, alcoolisé dans 70 % des cas, dans les locaux de leur entreprise ; L'OMS, qui a publié un rapport sur la consommation d'alcool mondiale, s'inquiète de son augmentation ; La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, annonce des mesures contre l'alcoolisme étudiant ; TABAC : Jacques Attali prône l'interdiction du tabac ; Les ventes étaient en très légère hausse en France en janvier alors que celles de traitements pour l'arrêt du tabac chutent
- DOPAGE : Sept sportifs amateurs ont été arrêtés lors d'une opération antidopage en Espagne
- MEDIAS : LIVRE : "Dans la peau d'un chef de gang", de Sudhir Venkatesh, relate une immersion ethnographique dans un ghetto américain ; TELEVISION : Drogues, 40 ans de prohibition... et après ?

CONSOMMATION

Les cocaïnomanes ne sont plus ce qu'ils étaient

LIBERATION – 8.02.2011 – Source AFP

Le cliché du cocaïnomanes, socialement inséré et contrôlant sa consommation, est mis en cause par une étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) montrant que certains usagers inconnus des centres de soin ont connu des dérapages importants (à consulter [sur le site de l'OFDT] en format pdf).

Les usagers ne sont plus seulement des cadres d'entreprises et les professions intellectuelles et artistiques, mais beaucoup plus souvent des chômeurs, étudiants, intérimaires, intermittents, ouvriers et employés, selon cette étude publiée mardi.

Menée auprès d'un panel de 50 usagers "cachés", c'est-à-dire n'ayant jamais été en contact avec les centres de soin et n'ayant jamais eu de difficultés avec la justice, cette enquête qualitative révèle un élargissement des profils de ces consommateurs.

Alors que des études menées dans les années 90 avaient montré que la grande majorité de ces usagers n'étaient pas en contact avec des centres de soin car ils avaient un usage contrôlé du produit, l'étude de l'OFDT montre que "plus de la moitié des usagers rencontrés ont connu un épisode de consommation compulsive de cocaïne au cours de leur vie, d'une durée d'au moins un mois à plusieurs années d'affilée, et en ont subi des dommages".

"Retrait de la vie sociale et affective"

Ces dommages sont souvent d'ordre économique (endettement, perte de logement, etc.), mais se caractérisent aussi par "un retrait de la vie sociale et affective", analyse l'auteur de l'étude, la sociologue Catherine Reynaud-Maurupt.

Alors qu'auparavant ces usagers étaient "monoconsommateurs", leur profil est désormais celui de "jeunes polyconsommateurs, entrés dans l'usage de cocaïne par le biais de l'espace festif, souvent électro", et pour qui "la cocaïne est souvent le dernier produit consommé après tout un tas de produits", explique-t-elle.

Selon la sociologue, "le fait que la population qui a perdu le contrôle est plus importante que la population

qui l'a gardé tient en partie à la diffusion de la consommation de free base", une préparation artisanale qui permet d'obtenir un caillou de crack à partir de la poudre de cocaïne, et qui se fume. Les effets de cette drogue sont très intenses et "difficiles à maîtriser".

PRODUITS

Ecstasy : ses impacts sur le cerveau surestimés

Maxisciences le 21 février 2011 - <http://www.maxisciences.com>

Commandée par l'institut américain national sur l'abus de drogue et menée par des chercheurs de l'école de médecine d'Harvard, une étude affirme que les impacts nocifs de l'ecstasy ont été surestimés par les précédentes recherches sur le sujet. Cette nouvelle étude révèle ainsi que la prise régulière de cette drogue n'engendre pas de troubles cognitifs.

Publiée dans la revue scientifique *Addiction*, et rapportée par *Slate*, cette étude insiste sur l'insuffisance des précédents travaux menés sur l'ecstasy. "Trop d'études ont été réalisées sur des populations réduites, alors qu'on en a tiré des conclusions générales", estime en effet le professeur John Halpern, qui a mené cette recherche. Nombre d'études n'ont par exemple pas pris en compte le fait que certains consommateurs prenaient d'autres drogues et médicaments, d'autres se sont concentrées sur des utilisateurs très fêtards et manquant de sommeil.

C'est ainsi que la prise d'ecstasy a été associée à des dommages du système nerveux central, provoquant des problèmes de mémoire et d'attention. Mais John Halpern et son équipe ont étudié un groupe de consommateurs d'ecstasy ne prenant aucune autre drogue, et l'ont comparé à un groupe de non consommateurs. "Essentiellement, nous avons comparé un groupe de gens qui dansent et font des rave parties et consomment de l'ecstasy à un groupe d'individus similaires qui dansent et font des raves parties mais ne prennent pas d'ecstasy. Quand on a fait ça, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de différences entre leurs capacités cognitives", explique John Halpern.

Toutefois le professeur tient à tempérer cette conclusion, qui ne signifie pas que la consommation d'ecstasy est sans dangers. "Bien que nous n'ayons trouvé aucun risque menaçant sur les performances cognitives, c'est très différent de conclure que la consommation d'ecstasy est sans risque", insiste-t-il.

Le poppers veut du mal à votre petit oeil

20minutes - le 28.02.11 - Julien Ménielle

SANTÉ - Le flacon magique aurait des conséquences parfois graves...

Et si c'était la petite faiblesse qui vous perdra? Le poppers ne fait pas que du bien, c'est un fait, et selon une étude de la revue *Prescrire* à paraître en mars, le prix à payer pour quelques minutes de plaisir est parfois même exorbitant. Parmi les effets les moins désirables: des troubles de la vue.

Baisse de l'acuité visuelle

Entre 1999 et 2009, les seuls centres antipoison français ont été contactés à 794 reprises pour des cas liés au poppers. Dans 133 cas, les conséquences ont été graves, avec des effets secondaires allant des troubles respiratoires ou cardiaques aux convulsions, avec 29 comas et 5 décès.

Parmi les troubles fréquemment retrouvés, les problèmes visuels apparaissant immédiatement ou jusqu'à trois jours après la prise. Intolérance à la lumière, vision colorée, points lumineux dans le champ visuel, mais surtout baisse de l'acuité visuelle ont été recensés, avec des troubles parfois persistants.

Drogue légale

La revue *Prescrire* part du principe que le poppers est utilisé «dans un but de stimulation sexuelle».

Initialement mis au point pour traiter des pathologies cardiaques (comme le Viagra, qu'il est d'ailleurs fortement déconseillé d'utiliser en même temps), ce vasodilatateur n'est cependant pas consommé qu'à des fins érotiques.

Le poppers est en effet volontiers utilisé pour ses effets euphorisants et désinhibants dans un contexte festif, comme une drogue. Une drogue légale qui plus est, puisque le Conseil d'Etat a levé en 2009 l'interdiction du produit, obtenue 2 ans plus tôt par François Fillon. Et le poppers n'est pas détourné que de son usage.

Croûtes jaunâtres

Le mode d'emploi est rarement respecté. Celui-ci indique que le flacon doit être ouvert, afin de laisser son contenu s'évaporer et emplir la pièce dans laquelle sont prévus les ébats. Pour obtenir un effet plus rapide (quelques secondes) mais de courte durée (5 à 10 minutes), il est cependant reniflé directement.

Une pratique qui, en plus des effets cités plus haut, a une fâcheuse tendance à abimer la muqueuse nasale, provoquer une inflammation au niveau des ailes du nez ainsi qu'une dermatose faciale accompagnée de croûtes jaunâtres tellement significatives qu'on a donné au phénomène le doux nom de poppers dermatitis. Et là tout de suite, c'est moins glamour.

REDUCTION DES RISQUES

Création du Réseau Français de Réduction des risques

Site ASUD

Depuis 2009, le collectif du 19 mai (Asud, Fédération Addiction, Act Up – Paris, Gaïa, Safe, Sos Hépatites, SOS Drogues International, salledeconsommation.fr) a mené le débat sur les salles de consommation à moindre risque qui a contribué à relancer celui sur la réduction des risques liés à l'usage de drogues. Cet été, suite aux déclarations du premier ministre, de la ministre de la santé et du président de la MILDT, vous avez été très nombreux à nous aider en relayant l'information et nous rejoindre.

Nous venons aujourd'hui vous proposer de le faire sous une forme nouvelle, qui correspond à une évolution nécessaire.

Les blocages révélés par ce débat ont montré l'intérêt de disposer d'un outil d'échange entre organisations et personnes intéressées, et permettant la communication en direction des médias et du grand public.

Pour garder la dynamique amorcée, la partager et la mettre à la disposition de toutes et tous sans instaurer un fonctionnement trop contraignant, nous vous proposons de rejoindre le Réseau Français de Réduction des Risques dont vous trouverez la présentation et les modalités de fonctionnement ci-joints.

Ce réseau se veut souple et ouvert, s'appuyant sur quelques principes de base (cf pièce jointe) . Chaque personne ou association qui s'inscrit dans ce réseau reste libre de signer ou non les différentes prises de position du réseau. Chacun aura ainsi accès à la totalité de l'information, sans être pour autant contraint de s'engager au delà de ses convictions et ou de ses orientations.

Ce réseau n'a bien sûr pas vocation à se substituer aux associations auxquelles vous pouvez ou non appartenir. Il se veut un lieu de rencontre et d'expression que vous veniez du soin, de la prévention, de la réduction des risques, que vous soyez en institution ou en exercice libéral, que vous exerciez des responsabilités politiques, éducatives ou citoyennes, que vous soyez un consommateur de produits psychoactifs, ou simplement que vous soyez un citoyen intéressé par le sujet.

Il suffit que la question de la réduction des risques et de ses dispositifs innovants vous intéresse.

Des personnalités comme Anne Coppel ou Laure Lechatelier (Vice-présidente de la région Ile de France), des associations comme, Asud, Act Up, la Fédération Addictions, First, SAFE, SOS Hépatites Fédération, Aides, Elus Santé Publique & Territoires, Elus locaux contre le sida, les Jeunes Ecologistes, l'Angrehc (Asso Nationale des Généralistes pour la Recherche et l'Etude sur les Hépatopathies Chroniques) ont déjà rejoint ce réseau. Si vous souhaitez faire de même, merci de remplir et de nous renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe.

Si vous souhaitez d'autres informations, vous pouvez envoyer un mail à contact@reductiondesrisques.fr

SALLES DE CONSOMMATION. Un colloque européen. « Les salles de shoot, ça marche »

Le Quotidien du Médecin 15/02/2011 DENIS DURAND DE BOUSINGE

Mettant en avant l'exemple d'autres pays européens, les participants à un colloque organisé par Espace indépendance ont plaidé pour la possibilité d'expérimenter en France les salles de shoot.

ENVISAGÉES en France puis finalement rejetées il y a quelques mois à l'initiative du Premier ministre, les « salles de consommation à moindre risque », plus brutalement nommées « salles de shoot » par leurs détracteurs, sont une réalité dans 6 pays, et offrent, selon leurs partisans, de nombreux avantages aux utilisateurs comme aux professionnels. Un colloque organisé le 10 février dans les locaux du Parlement européen, à Strasbourg, a fait le point sur le sujet au niveau international.

Espace indépendance, lieu d'accueil et de soins en addictologie qui réunit des médecins et des psychologues à Strasbourg, nourrit aussi depuis des années une large réflexion sur les addictions. Son président, le Dr Georges-Henri Melenotte, a, comme nombre de ses confrères, très mal vécu le « non » de François Fillon à l'expérimentation des salles, « non » confirmé tout récemment par l'Académie de médecine. C'est pour montrer que « les salles de consommation, ça marche », qu'il a monté un colloque européen sur le sujet, avec la complicité de Catherine Trautmann, ancienne présidente de la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) et députée européenne.

Le colloque, qui a réuni de nombreux intervenants français et étrangers, a fait le point sur les expériences menées en Allemagne, en Espagne, au Luxembourg, en Suisse, aux Pays-Bas et en Norvège, mais aussi au Canada et en Australie. Chiffres à l'appui, les partisans des salles rappellent que celles-ci réduisent les risques sanitaires et favorisent le dialogue avec les usagers de drogues, surtout les plus désocialisés, qui, ainsi, n'ont plus besoin de s'injecter leur produit dans les lieux publics ou les squats.

Instaurer la confiance. Une dizaine de villes françaises, dont Strasbourg, sont maintenant prêtes à expérimenter de telles salles, expérimentation bloquée suite à la décision du gouvernement. « L'idéologie et l'obscurantisme ont primé sur les preuves », dénoncent les médecins partisans ou promoteurs de ces expériences, de même que les collectifs d'associations présents au colloque. « Les salles de consommation permettent aux usagers d'y rencontrer des gens qui les pousseront à s'en sortir », rappellent notamment les Drs Béatrice Stambul et Laurent El Ghazi, en soulignant qu'elles augmentent de 30 % le nombre d'usagers souhaitant suivre un traitement ou un programme de substitution, et favorisent leur « renarcissisation ». « Ce qui compte, a conclu le Dr Melenotte, c'est d'instaurer la confiance avec les personnes ayant une addiction : si vous leur donnez cette confiance, le contact est pris et un vrai travail médical et de réduction des risques peut commencer. »

PREVENTION

Le tour de France anti-drogue de Jean-Luc Delarue commencera par la Bretagne

LIBE-Rennes – 23.02.2011

PEOPLE - Le producteur-animateur Jean-Luc Delarue, qui a promis de témoigner auprès des jeunes sur les dangers de l'addiction après avoir lui-même suivi une cure de désintoxication, débutera demain jeudi sa tournée dans un groupe scolaire privé de Quimper. Jean-Luc Delarue, 46 ans, a été invité par l'association des parents d'élèves de l'établissement Le Likès pour témoigner lors d'une conférence sur le thème "addiction: conduites à risques". (...)

Tous les ans, l'Association des parents d'élèves du groupe scolaire Likès (Apel) organise une conférence sur un thème différent. Cette année, celui-ci était justement la prévention des addictions. Ayant eu connaissance du projet de tournée de l'animateur, l'Apel l'a directement sollicité et Jean-Luc Delarue a accepté l'invitation. "Nous souhaitons qu'il nous explique l'engrenage par lequel il est arrivé à ses soucis avec la drogue, explique Jean-Yves Abgrall, président de l'Apel. Qu'il sensibilise les jeunes aux risques de la drogue à travers son expérience et qu'il nous dise comment il s'en est sorti". La notoriété de l'animateur a d'ores et déjà assuré le succès de la conférence qui, ne disposant que d'une salle de 300 places, a dû refuser du monde. En revanche, l'Apel du Likès et la direction de cet établissement catholique n'ont pas souhaité que la presse soit présente à la soirée, réservée aux parents d'élèves (le soir) et aux élèves (l'après-midi). Le débat, auquel participeront également un policier de la brigade des stupéfiants de Quimper, un ancien addict et un médecin, a également soulevé quelques réserves chez certains parents d'élèves, même si la plupart y était favorables. "Est-ce que Delarue est un bon exemple?", s'est ainsi interrogée une mère de lycéen, tout en regrettant que la conférence ne soit pas ouverte à toute la population de Quimper. Jean-Luc Delarue, qui a avoué dans une émission de télévision avoir été accro à l'alcool et à la cocaïne pendant plusieurs années, a été mis en examen début janvier pour acquisition et détention de stupéfiants. Il avait été placé en garde à vue le 14 septembre dans le cadre d'une enquête sur un trafic de cocaïne. L'affaire lui a valu d'être écarté de l'antenne de France 2. L'animateur a alors suivi une cure de désintoxication en Suisse et, à sa sortie avait annoncé qu'il allait se rendre dans une cinquantaine de villes pour alerter les jeunes sur les dangers des drogues.

TRAFIC, POLICE, JUSTICE

700 plants de cannabis découverts dans un entrepôt à La Courneuve

LIBERATION – 7.02.2011 – Source AFP

Quelque 700 plants de cannabis (...) ont été découverts (...) dans un entrepôt à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), une production qui permettrait une récolte de 800 kilos à une tonne de drogue par an, a-t-on appris auprès du parquet de Bobigny.

Cette découverte serait une première d'une telle ampleur en zone urbaine. Cette production permettrait trois à cinq récoltes par an, soit 800 kg à une tonne de drogue, selon une source proche de l'enquête et le parquet.

Les plans de cannabis se trouvaient dans un local de 150 mètres carrés situé dans un immeuble du centre ville de La Courneuve. Les salles de l'entrepôt correspondaient aux différents stades de la culture des plans. En plus des 700 pieds, 300 avaient déjà été récoltés et conditionnés, ce qui représente environ 24 kg de drogue.

Très forte rentabilité

Il s'agit d'une installation très sophistiquée, avec extraction d'air, lampes permettant un éclairage permanent, et système de vidéosurveillance, a précisé la source proche de l'enquête. Un homme a été arrêté, il s'agirait

d'un gardien ou d'un jardinier.

Cette culture permettait une très forte rentabilité, avec un nombre limité d'intermédiaires. La récolte comporte une très forte concentration en produit, et est donc particulièrement dangereuse, selon le parquet. L'enquête, au départ menée par un juge d'instruction de Lille, avec des policiers de l'Office central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et de l'Emploi d'étrangers sans Titre, concernait initialement un trafic d'êtres humains, qui viserait des personnes de la communauté vietnamienne.

Dans ce cadre, une perquisition a permis de découvrir cette "ferme de cannabis-culture", a souligné le parquet. Le préfet de Seine-Saint-Denis, Christian Lambert, s'est rendu sur place mardi matin.

Une « usine » à cannabis découverte en pleine zone urbaine de La Courneuve

LE MONDE - 13 Février 2011

Extrait : Un réseau d'immigrés clandestins vietnamiens investissait dans la culture de marijuana. De l'immigration clandestine à la culture toute aussi clandestine du cannabis, il y a un pas que semble avoir franchi une filière vietnamienne, démantelée mardi 8 février. Vendredi 11, dix personnes - deux Français d'origine vietnamienne et huit Vietnamiens en situation irrégulière - ont été mises en examen et écrouées, à l'exception de l'une d'entre elles, placée sous contrôle judiciaire. Ces personnes sont poursuivies par un juge lillois dans le cadre d'une instruction pour « aide au séjour irrégulier en bande organisée et association de malfaiteurs ».

Les cultures domestiques en forte progression

LE MONDE 13.02.11

Dans une étude publiée en novembre 2010, l'Observatoire français de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) estime que l'herbe de cannabis « made in France » est désormais la plus courante sur le marché national. Elle est consommée par un fumeur d'herbe de cannabis sur deux.

En 2008, la production domestique de cannabis était évaluée à plus de 32 tonnes par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Cela représentait de 950 000 à 1,3 million de plants récoltés. Cette production repose sur près de 150 000 cannabisculteurs, et représente une valeur d'environ 180 millions d'euros.

Toujours selon cette étude, la France est le pays d'Europe où la consommation de cannabis reste la plus élevée, avec environ 1,2 million d'utilisateurs, dont un nombre important chez les jeunes.

Le cannabis se trouve sous forme de résine, d'huile et d'herbe. Au total, près de 11 % du cannabis consommé en France est produit dans le pays. Les phénomènes de culture locale, domestique ou plus industrielle, « indoor » ou « outdoor », connaissent un accroissement sensible depuis le début des années 2000.

700 kilos de cannabis retrouvés dans une machine-outil

D'une valeur estimée à 3,7 millions d'euros, la cargaison était cachée dans le ventilateur de la machine-outil transportée dans un camion portugais.

LIBERATION – 14.02.2011 – Source AFP

Les agents des douanes d'Abbeville (Somme) ont découvert environ 700 kilos de cannabis à l'intérieur d'une machine-outil transportée dans un camion portugais vers la Grande-Bretagne.

Le véhicule, en provenance d'Espagne et conduit par un chauffeur portugais, a été intercepté le 3 février pour contrôle sur l'autoroute A16.

"A l'ouverture de la remorque, les douaniers ont pu constater la présence d'un chargement hétéroclite composé de palettes de paprika, crèmes hydratantes, de matériel de puériculture, de fûts de liquide inflammable et d'une machine-outil d'apparence vétuste. C'est en démontant le ventilateur de cette dernière que les agents ont pu accéder à une trappe dissimulant la marchandise", a expliqué la direction des douanes dans un communiqué.

Les douaniers ont découvert 612 kilos de résine et 86 kilos d'herbe de cannabis, une cargaison dont la valeur est estimée à 3,7 millions d'euros.

Le chauffeur, âgé de 50 ans, a été placé en retenue douanière et auditionné avant d'être confié aux services de police judiciaire sur instruction du tribunal de grande instance d'Amiens.

Deux tonnes saisies au Portugal

Moins rocambolesque mais plus important, deux tonnes de haschisch destinées à l'Europe centrale ont également été saisies ce week-end dans le sud du Portugal. La police a arrêté deux Portugais et deux étrangers dont la nationalité n'a pas été révélée.

Au cours de cette opération, les autorités ont saisi à Albufeira 64 paquets de haschisch, 45.000 euros en billets et deux véhicules, dont une fourgonnette contenant la drogue.

Les stupéfiants auraient été transportés par mer depuis l'Afrique du nord et devaient être acheminés vers l'Europe centrale par la route, a indiqué le responsable régional de la police judiciaire, Luis Mota Carmo.

Selon lui, les routes du trafic de drogue se déplacent désormais de l'Algarve (sud du Portugal) vers la Galice (nord-ouest de l'Espagne) et les côtes françaises.

La catapulte aux frontières du possible

LIBERATION – 19.02.2011 – Edouard Launet

L'histoire retiendra que c'est le 21 janvier 2011, à 18 h 44, heure de la Mountain Time Zone, que, pour la première fois, une catapulte a servi à faire passer de la drogue au-dessus d'une frontière. Le décollage a eu lieu tout au nord du Mexique, dans l'Etat de Sonora. Les paquets ont atterri dans l'extrême sud des Etats-Unis, en Arizona, quelques centaines de mètres plus loin. On dispose d'assez bonnes images de cette première mondiale, captées par des caméras de surveillance des gardes-frontières américains. Ces derniers ont alerté la police mexicaine, qui s'est rendue sur place sans trop d'empressement semble-t-il, puisque les trafiquants ont eu le temps de s'enfuir, laissant derrière eux seize kilos de marijuana, un 4x4 et la fameuse catapulte.

La catapulte, nous informe une célèbre encyclopédie en ligne, aurait été inventée en 399 avant notre ère, à Syracuse, sous le règne du tyran Denys l'Ancien. Cependant la même source nous indique un peu plus loin que les premières catapultes connues sont apparues sous les Perses achéménides au VI^e siècle avant notre ère. Si bien qu'on ne sait plus très bien ni par qui ni quand a été inventée la machine à envoyer des gros cailloux et du chanvre indien. Peu importe d'ailleurs, car l'usage de la poudre (à canon) a fini par expédier les catapultes au musée.

Les canons, c'est tout de même plus efficace que les bricolages achéménides. Plus précis aussi. Mais alors pourquoi les trafiquants mexicains n'ont-ils pas expédié leur cannabis à coups de grosse Bertha ? Avec de bons artilleurs, ils auraient pu livrer la marchandise directement dans les bars de Tucson et de Phoenix, du moins ceux où les clients ne crachent pas sur un petit pétard. Notre hypothèse est que les narcos ont préféré la catapulte en raison du relatif silence dans lequel cet engin opère. Ça fait plop, puis whizzzzz, puis pouf. Et la marchandise est livrée. Par ailleurs, la machine achéménido-grecque est bien meilleur marché qu'un obusier, on peut même la fabriquer soi-même si l'on est un peu bricoleur, alors qu'aujourd'hui le moindre canon coûte une fortune (quoiqu'on puisse encore dénicher des Howitzer M 101 à des prix abordables sur les marchés parallèles - écrire au journal qui transmettra).

Le trafic de drogue a tout essayé : avions, hélicos, autos, mobylettes, Vespas, vélos, chevaux, mules humaines ou mules tout court, speed-boats, et même sous-marins. Il lui reste à tester la lévitation et la téléportation. Cette dernière n'est cependant pas totalement au point. Le mieux que l'on puisse faire aujourd'hui dans ce domaine, comme y ont réussi des physiciens du Maryland en 2008, c'est de transférer de manière instantanée l'état quantique d'un atome d'ytterbium vers un autre, situé à 1 mètre de lui. Hélas l'ytterbium ne se fume pas. Du moins personne n'a encore essayé à ce jour. Téléporter tout un joint est un exploit qui semble rester hors de la portée de la meilleure science, mais les chercheurs ne nous disent peut-être pas tout.

COLOMBIE • Les narcos font de la plongée

COURRIER INTERNATIONAL - 21.02.2011

Depuis 17 ans, les autorités colombiennes ont découvert et détruit 61 sous-marins construits de manière artisanale par les narcotrafiquants pour transporter de la drogue. Mais le dernier, découvert sur la côte Pacifique Colombienne, a surpris les autorités. Très élaboré, c'est le premier "véritable narco sous-marin", relève Semana. Cet appareil serait en effet le premier à être entièrement submersible, les autres ne l'étant qu'à moitié. D'une longueur de 32 mètres, il peut contenir 7 tonnes de drogue et peut rejoindre la côte mexicaine ou le sud des Etats-Unis à partir de Buenaventura sur la côte Pacifique colombienne en restant en plongée.

Les nouveaux marchés du crime organisé

LE MONDE ECONOMIE | 28.02.11 – par Antoine Reverchon

La France peut faire plus en matière de lutte contre le blanchiment des gains criminels. C'est, en substance, la conclusion du rapport des experts internationaux du Groupe d'action financière (GAFI), chargé d'évaluer la conformité des Etats à ses 49 recommandations en matière de lutte contre le recyclage de l'argent des organisations criminelles dans l'économie légale.

Ce rapport, rendu public le lundi 28 février et dont "Le Monde Economie" a pris connaissance, était très attendu en raison, d'une part, de la présidence française du G20, d'autre part, du constat de l'interpénétration croissante entre marchés criminels (drogue, contrefaçon, trafic humain, corruption, etc.) et marchés financiers.

PARTIELLEMENT CONFORME POUR 10 SUR 49

Le rapport estime que la France agit de façon "conforme" à 9 des 49 recommandations, "largement conforme" pour 29 d'entre elles, "partiellement conforme" pour dix et "non conforme" pour une d'entre elles. Ce score aurait pu être plus sévère.

L'une des versions antérieures du texte épinglait en effet le manque d'indépendance et de moyens de Tracfin, l'organisme antiblanchiment attaché au ministère des finances qui collecte les "déclarations de soupçon" que les professionnels de la finance doivent transmettre à l'administration lorsqu'une opération

paraît suspecte.

En effet, le nombre de déclarations reçues (1 244 en 1998, 9019 en 2003, 12 047 en 2006, 17 310 en 2009) progresse beaucoup plus vite que le nombre de dossiers transférés par Tracfin à la justice (respectivement 104, 308, 411 et... 384 en 2009, dont 131 seulement correspondaient à des cas de blanchiment).

Pour éviter cette accusation, le gouvernement s'est empressé de prendre, le 8 janvier, un décret renforçant l'autonomie de Tracfin vis-à-vis de sa tutelle politique en y nommant un juge du siège, indépendant, chargé de gérer la transmission des dossiers à la justice.

PROFESSIONS JUGEES A RISQUE

La plupart des onze recommandations mal ou non suivies, selon la version définitive du rapport, portent sur deux aspects : l'insuffisance du suivi des déclarations de soupçon transmises à Tracfin, et l'absence de participation de professions jugées "à risque" (casinos, agents immobiliers, notaires, avocats, joailliers...) au dispositif. Or la criminalité organisée diversifie de plus en plus les canaux de blanchiment bien au-delà des seuls acteurs financiers et acquiert ainsi une influence croissante sur l'économie réelle.

L'évaluation du poids économique du crime organisé est par définition difficile. Selon le Fonds monétaire international (FMI), 600 à 1 800 milliards de dollars (440 à 1 300 milliards d'euros) seraient blanchis chaque année. Au trafic de drogue (500 milliards par an) et à la prostitution se sont ajoutés le trafic d'articles de contrefaçon - 250 milliards de dollars par an, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008 ; 775 milliards de dollars par an, selon l'International Chamber of Commerce (chiffre publié le 2 février) -, de travailleurs clandestins, d'espèces naturelles protégées, de métaux précieux, de déchets toxiques, d'organes, de factures (fraude à la TVA) et même de quotas de CO2.

Le principe est simple : lorsque la demande est, à l'échelle de la planète, très supérieure à l'offre de l'économie légale, les organisations criminelles s'empressent d'y répondre pour bénéficier de l'énorme différentiel de prix créé par ce déséquilibre. Elles ont profité de l'essor des nouvelles technologies, qui permettent de dématérialiser et d'accélérer les transferts de fonds internationaux, et surtout de la déréglementation et de la libéralisation des marchés. La mondialisation du capitalisme, depuis 1980, a été pour toutes les mafias un formidable effet d'aubaine.

Mais ces marchés criminels ont besoin, pour vivre, de l'économie légale : les montagnes de billets de banque accumulées par les dealers de base, les passeurs, les trafiquants, doivent être recyclées par le biais de sociétés et comptes bancaires qui permettent de les dématérialiser et de générer des profits, cette fois "légaux". La raréfaction du crédit bancaire, durant la crise financière de 2008-2009, a été un appel d'air pour l'argent sale.

Les dégâts causés par la toxicomanie, la contrefaçon (pièces et médicaments défectueux) et la délinquance environnementale suffisent certes à justifier l'arsenal répressif mis en oeuvre par les Etats de droit. Mais le blanchiment ajoute une dimension au problème.

"ALTERNATIVE AU DEVELOPPEMENT"

La masse d'argent investie dans l'économie légale est en effet devenue, dans les économies de petite taille ou les marges des économies développées, une "alternative au développement", estime Mickaël Roudaut, à la direction générale justice, liberté et sécurité de la Commission européenne.

Des pans entiers de la société, mais aussi des régions frontalières (zones tribales du Pakistan, Sahel, nord du Mexique, Balkans), quand ce ne sont pas des Etats entiers (Afghanistan, Guinée-Bissau, République démocratique du Congo), et parfois leurs dirigeants, sont devenus, par la corruption ou la violence, les "obligés" des organisations criminelles, qui leur fournissent revenus et protection en échange de la liberté d'action. La lutte entre les Etats en mesure de s'opposer à l'extension des activités criminelles et ceux qui en sont devenus les otages est en passe de devenir un axiome de la géopolitique du XXI^e siècle.

Une réalité que les pays développés éprouvent quelque peine à admettre. "Ce n'est qu'en 2009 que les Etats-Unis ont reconnu que les narcotrafiants étaient devenus une menace pour la sécurité nationale plus importante que le terrorisme, mais la lutte contre la criminalité organisée n'est pas encore inscrite dans les missions du G20", note Mickaël Roudaut.

L'Union européenne a toutefois lancé fin 2009 le programme de Stockholm pour la sécurité, avec 350 mesures qui doivent être mises en oeuvre par les Etats membres entre 2010 et 2014. Le GAFI doit publier en 2012 une révision de ses recommandations.

Le FMI et la Banque mondiale ont inscrit la lutte contre la criminalité et la corruption comme critères de versement de leurs aides. Surtout, la mise en oeuvre des mesures renforçant la transparence et le contrôle des marchés et des banques, aujourd'hui discutées au G20 et au FMI, aurait un impact dissuasif immédiat sur les marchés criminels.

Mais rien ne se fera si les entreprises ne prennent pas part à la lutte. En matière d'investissements, par exemple, "il suffit parfois de poser quelques questions sur l'origine de l'argent proposé, les structures qui l'apportent, etc., pour écarter tout danger", note Francis Hounnongandji, du cabinet spécialisé Allied Business Controls, président du chapitre français de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE).

"Mais trop d'entreprises confrontées à ces situations préfèrent le taire, par crainte des effets de la publicité. Il est ainsi courant de licencier discrètement un cadre corrompu plutôt que de mettre en place un dispositif de

prévention de la corruption."

Des outils permettent de vérifier les antécédents et les risques de transactions criminelles, telles les bases de données World-Check, Factiva, ChoicePoint, qui recensent les personnes et entités suspectes, frappées de sanctions et d'embargos émis par les Etats et les organisations internationales, ou encore les "personnes politiquement exposées" au sens de la convention de Merida contre la corruption (2003), c'est-à-dire les dirigeants politiques ou hauts fonctionnaires potentiellement impliqués dans la corruption.

Seule la diminution du niveau de la tolérance aux agissements criminels - y compris à l'égard des dirigeants politiques, sans attendre qu'ils soient chassés du pouvoir par leurs peuples exaspérés - peut inverser le cours des choses.

INTERNATIONAL

INDONÉSIE • A Java, les planteurs font un tabac

COURRIER INTERNATIONAL – 17.02.2011 | Regina Rukmorini | Kompas

L'or vert, comme ils l'appellent, constitue leur principale source de revenus. Pas question d'y renoncer malgré les campagnes antitabac et la concurrence.

Sur les pentes du volcan Sumbing, au centre de Java, la saison de la récolte du tabac est celle qu'attendent le plus les paysans, car elle exauce tous leurs rêves. Suhartoyo, petit planteur dans le village de Legoksari, perché à 1 500 mètres, ne fait pas exception à la règle. Il a le projet de consacrer une partie du profit qu'il tirera de sa récolte au financement des études de sa fille, Mira Maulina, 26 ans, qui entre en cinquième année de médecine, avec pour spécialité la chirurgie cardiaque. "Mira a besoin de 325 millions de roupies [environ 30 000 euros] pour achever ses études. C'est beaucoup. Mais, après trois récoltes, je suis certain de pouvoir réunir cette somme", explique ce propriétaire d'une plantation de 2 hectares. A l'instar de tous les petits planteurs de tabac de Legoksari, au cours des mois de récolte, d'août à septembre, il peut table sur des recettes nettes de 110 millions de roupies [10 000 euros] par hectare. Les feuilles de tabac sèches de bonne qualité se négocient en effet entre 300 000 et 500 000 roupies [24 et 41 euros] le kilo. Pour la qualité supérieure, il peut table sur 850 000 roupies [70 euros] le kilo. Le rendement par hectare peut atteindre 900 kilos. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que les villageois de Legoksari jouissent d'une certaine aisance, détonnant avec l'image de pauvreté qui colle généralement au monde paysan. Sutopo, un autre cultivateur, raconte que, sur les 170 familles que compte son hameau, 96 possèdent plusieurs voitures et les autres deux ou trois motos. Les confortables profits générés par ces plantations ont ouvert aux habitants de Legoksari la voie royale de la "souveraineté", à savoir les moyens de financer eux-mêmes les infrastructures dont leur village a besoin. Un des doyens, Rembyong, 90 ans, se souvient qu'en 1971, grâce à l'argent du tabac, les villageois ont construit leur propre école primaire afin que leurs enfants ne dépendent plus de celle du canton voisin. En 1978, ils ont payé le revêtement en bitume du chemin de terre et de pierres, avant de se doter d'une mairie et de toilettes publiques.

Fin de l'âge d'or ?

Rembyong explique que l'histoire de la culture du tabac à Legoksari remonte à l'époque des walis [les neuf saints légendaires qui ont propagé l'islam à Java au XVIe siècle]. Kyai Makukuhan, chef spirituel de la région de Temanggung et planteur de tabac, aurait alors conclu avec le souverain de Kudus [sur la côte nord de Java, capitale des kretek, cigarettes au clou de girofle] un accord fixant la répartition des tâches : Temanggung se consacrerait à la culture du tabac tandis que la principauté de Kudus serait la seule habilitée à mettre sur pied des usines de fabrication de cigarettes. A l'origine, les producteurs écoulaient leurs récoltes directement auprès des usines. Aujourd'hui, les transactions passent par des intermédiaires. "Ce système fonctionne depuis des dizaines d'années et nous n'avons jamais eu l'impression de nous faire avoir."

Mais, face à une offre excédentaire et à la politique de lutte contre le tabagisme, la période faste pour ces producteurs toucherait-elle à sa fin ? A Beringinsari, toujours au centre de Java, plusieurs silos à feuilles de tabac sont à l'abandon devant les maisons. Nombre de paysans ont commencé à se reconverter dans la culture des jamboses rouges, un fruit devenu à la mode car riche en vitamine C. Le mécanisme est très simple : les autorités locales fournissent des plants de jambosier à celui qui en fait la demande à condition qu'il rejoigne un groupement de cultivateurs et qu'il renonce à la culture du tabac. Selon Tegoeh Winarno, directeur de l'administration agricole de Java-Centre, cette diversification est devenue nécessaire, car l'étendue des surfaces cultivées, 38 566 hectares en 2009, et la production, 28 766 tonnes, dépassent désormais la demande des usines, qui oscille entre 20 000 à 25 000 tonnes par an.

Lobbying antitabac

Reste que nombre de petits planteurs de Temanggung rechignent à ce changement, cet "or vert", comme ils l'appellent, constituant leur gagne-pain depuis des générations. A titre d'exemple, un lopin de 2 500 mètres carrés planté de tabac rapporte 6 millions de roupies [500 euros] pour un coût de production de 1,5 million [125 euros]. La même surface plantée de maïs rapportera au maximum 1,8 million de roupies [150 euros]

pour un coût de production de 1 million [80 euros], et, plantée de riz, elle ne rapportera que 2 millions de roupies pour un coût de production de 1 million.

La culture, insiste par ailleurs le président de l'association des planteurs de tabac de Java-Centre, est aussi un excellent pesticide naturel capable de tuer divers parasites qui se propagent lorsque la terre n'est ensemencée que de riz. Le maire de Temanggung, Hasyim Affandi, espère que le gouvernement fera preuve de nuance dans son élaboration du projet de loi sur la nocivité des cigarettes, qu'il ne se contentera pas de prendre en considération la seule dimension de santé publique et qu'il tiendra compte du sort des millions d'Indonésiens – plus de 7 millions à Java-Centre – dont la vie dépend du tabac. L'Indonésie est l'un des 21 pays membres de l'Organisation mondiale de la santé n'ayant toujours pas signé la Convention-Cadre pour la lutte antitabac.

IRAN. Deux trafiquants de drogue ont été pendus

LIBERATION – 16.02.2011

Deux trafiquants de drogue ont été pendus hier dans la ville de Sanandadj, selon l'agence officielle Irna. Ces deux pendaisons portent à 71 le nombre d'exécutions depuis le début de l'année.

ROYAUME UNI. «Belle d'Opium» censurée en Angleterre

LIBERATION-Next – 2.02.2011

La diffusion du spot télévisé du dernier parfum d'Yves Saint Laurent est interdite par les autorités britanniques : ces images inciteraient à la prise de drogue.

C'est la seconde censure d'un spot publicitaire en Angleterre. Après le clip du parfum Heat de Beyoncé jugé trop «hot», montrant la chanteuse sexy en diable et transpirante, c'est aujourd'hui la comédienne Mélanie Thierry qui offusque le pays et plus particulièrement l'Asa (l'Autorité des normes publicitaires en Angleterre) qui a décidé de retirer la publicité. «Même si nous n'avons pas considéré que faire de la publicité pour un produit intitulé Opium n'était pas irresponsable ou choquant, (...) nous avons estimé que les gestes de la femme simulaient la prise de drogue. Nous avons donc conclu qu'il était irresponsable et inacceptable de la diffuser».

Égérie du dernier parfum d'Yves Saint Laurent, Belle d'Opium, l'actrice est filmée par Romain Gavras dans une chorégraphie charnelle et magnétique. De quels «gestes de la femme» (pour reprendre le ton offusqué du communiqué) parle-t-on ? Mélanie Thierry passe durant quelques secondes sa main sous son nez avant de clore sa danse face contre sol, au son d'une voix off: «Je suis ton obsession. Je suis Belle d'Opium». Les parfums Yves Saint Laurent se défendent en affirmant que leur égérie «semble en bonne santé et pleine de vie, et exprime sa sexualité».

ROYAUME-UNI La drogue n'est plus fashion

COURRIER INTERNATIONAL – 25.02.2011- The Guardian

En Grande-Bretagne, le nombre de jeunes toxicomanes a chuté de 30 % au cours des quinze dernières années. Cette chute s'explique-t-elle par une baisse de la qualité des substances, ou par le spectacle de la déchéance de personnalités publiques ? s'interroge *The Guardian*.

En mars 1961, il y a cinquante ans le mois prochain, les pays du monde, unis dans leur détermination à éradiquer la toxicomanie, s'étaient réunis pour signer la Convention unique des Nations unies sur les stupéfiants, par laquelle tous s'engageaient à interdire catégoriquement la production et la fourniture de cocaïne, cannabis, opiacés et autres substances du même ordre. Depuis, la tendance dans notre pays n'avait cessé de se confirmer : les gens étaient de plus en plus nombreux à prendre plus souvent de la drogue.

On estime que, dans les années 60, 5 % des jeunes adultes britanniques ont essayé des produits illicites. Ils étaient environ 10 % dans les années 70, et 15-20 % dans les années 80. En 1995, près de la moitié de tous les jeunes reconnaissent avoir pris de la drogue. C'est pourquoi la nouvelle qui suit est si étonnante. D'après les chiffres rendus publics en janvier dernier par le National Health Service (NHS, le service de santé public), fondés sur les données de l'Étude sur la criminalité en Grande-Bretagne, le nombre d'adultes, en Angleterre et au Pays de Galles, à avoir pris des substances illicites en 2009-2011, 8,9 %, est le plus bas jamais répertorié depuis le lancement de cette étude en 1996. Il en va de même chez les 16-24 ans, 20 % seulement d'entre eux déclarant avoir consommé de la drogue l'année précédente — un autre chiffre record, inférieur d'un tiers à son niveau d'il y a quinze ans. Lire la suite sur presseurop.eu...

RUSSIE. La bière russe sous pression

LIBERATION 1.03.2011

Voilà que la bière (qui tire à 3 ou 4 degrés d'alcool, en gros) ne va plus être classée comme «denrée alimentaire» en Russie, mais reconnue en tant qu'alcool. Le gouvernement russe, récemment engagé dans une vaste campagne contre la consommation d'alcool, a approuvé un projet de loi, adopté en première lecture par le Parlement le 22 février, selon le magazine *Slate*. Plutôt habitués aux alcools forts (eaux-de-vie

et autres vodkas), les Russes ont triplé leur consommation de bière au cours des quinze dernières années. Sans la considérer vraiment comme de l'alcool. En moyenne, chaque Russe consomme chaque année 15,7 litres d'alcool pur, soit deux litres de plus que nous. Et ils en meurent bien plus : un Russe sur cinq décède des suites de l'alcool, contre un Français sur vingt. Comme disait Lénine : «Que faire ?»

THAILANDE • Nouvelle campagne antidrogue

COURRIER INTERNATIONAL – 17.02.2011

Au début de l'année prochaine, les autorités vont, une nouvelle fois, déclarer la guerre aux toxicomanes et trafiquants de drogue, rapporte le Bangkok Post. Elles entendent concentrer leurs efforts dans les provinces frontalières du nord et du sud du pays, principaux points de passage des narcotiques. Mais beaucoup gardent à l'esprit la sanglante campagne menée en 2003 par le Premier ministre d'alors, Thaksin Shinawatra, qui avait coûté la vie à 2 600 personnes. Aussi, plusieurs organisations de protection des droits de l'homme ont-elles enjoint le gouvernement à ne pas répéter les abus commis à cette époque.

DROGUES LEGALES

ALCOOL. Suisse : étude sur la consommation problématique d'alcool en milieu professionnel

LETTRE de la MILDT – Février 2011

Dans le cadre des objectifs du programme national alcool 2008/2012 et afin de remédier au manque de données concernant les retombées financières de la consommation problématique d'alcool sur le lieu de travail, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) ont mené [une étude](#) auprès des responsables des ressources humaines de plus de 1300 entreprises suisses des secteurs secondaire et tertiaire.

Il ressort de cette étude, qui s'appuie sur les évaluations des responsables du personnel, que la consommation problématique d'alcool coûte aux employeurs un milliard de francs suisses chaque année (absentéisme, accidents, pertes de productivité). Les domaines de l'hôtellerie (5,1 % de consommateurs problématiques) et de la construction (3,9% de consommateurs problématiques) sont les plus touchés et la majeure partie des coûts se traduit en pertes de productivité.

85 % des responsables des ressources humaines sont convaincus que l'alcool peut être source de problèmes sur le lieu de travail. Près d'un tiers des entreprises sondées emploie des salariés présentant une consommation problématique avérée. La part de salariés présentant une consommation problématique d'alcool s'élève à 2 % et selon l'étude, ces salariés ont un rendement de 15 % inférieur à celui des autres.

Près de 14 % des entreprises interrogées se sont dotées d'un programme de prévention et 6 % prévoient de le faire.

Les principales mesures consistent à interdire la consommation d'alcool avant et pendant les heures de travail, à restreindre l'accès aux boissons alcooliques sur le lieu de travail et à fournir une assistance conseil. Plus de 70 % des entreprises tirent de ces programmes de prévention un bilan coût-utilité positif, avec une meilleure ambiance de travail, une réduction des problèmes d'alcool, des absences et des accidents.

Les employeurs peuvent bénéficier d'un soutien. Ainsi, Addiction Info Suisse a développé, un [site Internet](#) et publié une brochure à l'intention des employeurs. La Suva a mis pour sa part en ligne des informations sur la [gestion de la santé dans l'entreprise](#). Enfin Promotion Santé Suisse donne diverses astuces par le biais d'un [programme pour la santé en entreprise](#).

Il s'agit de la première étude de ce type en Suisse où jusqu'alors, aucune donnée chiffrée n'était disponible sur les coûts engendrés par l'alcool au travail.

Le pot de l'amitié en entreprise, vices et vertus

LIBERATION 28.02.2011

Plus de 90 % des Français participent chaque année à au moins un pot entre collègues de travail, alcoolisé dans 70 % des cas, dans les locaux de leur entreprise. Un sondage commandé par l'association Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise (PSRE). De fait, la responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas d'accident suivant un pot au travail. En 2007, la Cour de cassation avait retenu la responsabilité d'un patron lyonnais, après qu'un de ses salariés se soit tué au volant à l'issue d'un pot d'entreprise : ce dirigeant fut condamné pour non-assistance à personne en danger. En 2009, une sénatrice avait vainement tenté de proscrire totalement l'alcool en entreprise, au motif qu'il serait, selon elle, «responsable de 20 % des accidents du travail». Le code du même nom souligne qu'un employeur a l'obligation «de protéger la sécurité physique et mentale des travailleurs». Mais l'interdiction de l'introduction

d'alcool sur les lieux de travail comporte cette utile précision : «autre que le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel.»

Quels sont les pays qui consomment le plus d'alcool dans le monde?

LIBERATION 17.02.2011 - ARTICLE + INFOGRAPHIE

<http://www.liberation.fr/monde/01012320564-quels-sont-les-pays-qui-consomment-le-plus-d-alcool-dans-le-monde>

L'OMS a publié un rapport sur la consommation d'alcool mondiale et elle s'inquiète de son augmentation. La France et l'Europe en général avec la Russie sont en tête avec plus 12,5 litres par an et par personne d'alcool pur.

La consommation moyenne mondiale d'alcool pur était de 6,13 litres par habitant de plus de 15 ans (calculé sur une moyenne de 2003 à 2005), selon un rapport publié le 11 février par l'Organisation mondiale de la santé. L'organisme international s'inquiète que «près de 4% des décès mondiaux sont liés à l'alcool. Chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans, ce taux grimpe jusqu'à 9%». Près de 30% de l'alcool est produit illégalement.

Les pays qui consomment le plus (selon la figure ci-dessus) sont la Russie, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Europe de l'Est avec plus de 12,5 litres d'alcool pur par an et par personne, soit l'équivalent de 500 pintes de bière à 5%. Juste derrière, on retrouve le reste de l'Europe, l'Argentine et l'Australie, avec plus de 10 litres.

L'OMS note en général que la consommation est stable depuis le début des années 1990 chez les pays riches mais qu'elle augmente fortement dans les pays en développement, en Asie et en Afrique. Elle s'inquiète également de l'augmentation chez les jeunes en général. Sur 82 pays ayant accepté de répondre, 80% auraient noté une telle évolution.

Evidemment, la tendance varie fortement entre chaque pays. La consommation des Russes augmente pour arriver à 15,7 litres par an, tandis que celle des Français, avec 13,7 litres, est en chute libre, si l'on regarde depuis les années 60, où ils consommaient près de 25 litres d'alcool pur par an!

Ceux qui consomment le moins sont des pays où l'alcool est le plus souvent interdit, le Moyen-Orient, le Maghreb et globalement l'Afrique, même si l'OMS note qu'une bonne partie de la production n'est pas contrôlée par les gouvernements. Il est donc parfois difficile d'évaluer la consommation réelle.

Bières, vins et spiritueux

La bière domine dans les Amériques, en Océanie et dans plusieurs pays d'Europe. Les Français, les Italiens ou encore les Argentins préfèrent le vin, tandis que l'Europe de l'Est, la Russie et l'Asie sont eux des amateurs de spiritueux (whisky, vodka, etc...)

De quelle manière buvez-vous?

L'OMS ne s'intéresse pas seulement à la quantité mais à la manière de boire. Certaines habitudes présentent ainsi plus de risques pour la santé. A ce petit jeu, ce sont les Russes et les Ukrainiens qui ont le «modèle de consommation» le plus dangereux. Ils sont suivis par le Kazakhshtan, le Mexique ou l'Afrique du Sud.

Dans un troisième temps, on retrouve l'Amérique du Sud, l'Inde ou le Royaume-Uni. Les Américains, qui boivent pourtant moins d'alcool en moyenne que les Français, auraient un comportement plus à risque. En effet, pour l'OMS, le modèle de consommation des pays d'Europe de l'Ouest (France, Espagne, Italie, etc) est le moins dangereux.

Dans la figure [cf. infographie], on peut voir ainsi que ce sont les hommes Brésiliens ou de certains pays d'Afrique, qui sont les plus susceptibles (en pourcentage) de prendre les plus grosses cuites. C'est-à-dire de consommer au moins plus de 60 grammes d'alcool pur en une occasion. L'OMS considère même que cet indicateur est le plus important pour évaluer les dangers et les blessures potentielles.

Une forte mortalité

L'ancienne URSS est la plus touchée par la mortalité due à l'alcool. Entre 10 et 14% de la population en meurt! Vient ensuite l'Amérique du Sud et centrale, entre 5 et 10%. L'Europe (système de santé, manière de consommer), l'Afrique de l'Ouest et les pays Arabes (faible consommation) sont les moins touchés pour des raisons différentes.

Selon Dr Ala Alwan, sous-directeur général de l'OMS pour les maladies non transmissibles et la santé mentale, «de nombreux pays reconnaissent les graves problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool et ont pris des mesures pour en prévenir les conséquences sanitaires et sociales et traiter les personnes qui en ont besoin. Mais il est clair qu'il faut faire beaucoup plus pour réduire le nombre de décès et les souffrances associées à l'usage nocif de l'alcool.»

(Source des images: le rapport de l'OMS (en anglais), disponible ici en PDF.)

Les mesures de Péresse contre l'alcoolisme étudiant ne font pas l'unanimité

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 25.02.11

Valérie Péresse part en guerre contre l'alcoolisme étudiant. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé, jeudi 24 février, des mesures pour mieux encadrer les week-ends d'intégration et soirées étudiantes. Le but est d'éviter plusieurs accidents récurrents lors des week-ends d'intégration : viols, défenestrations, noyades, accidents de voiture, etc.

Ces mesures, dont l'application est prévue pour la prochaine rentrée universitaire, découlent des principales recommandations d'un rapport que Mme Péresse avait commandé en septembre à la rectrice de l'académie de Poitiers, Martine Daoust. Le document a été remis jeudi à la ministre.

TROIS PISTES À L'ÉTUDE

Valérie Péresse a proposé trois séries de mesures après la remise de ce rapport. Première action : "responsabiliser les organisateurs" des soirées et week-ends d'intégration en les obligeant à "déclarer chaque événement festif, non seulement auprès des responsables de l'établissement, mais à la mairie ou à la préfecture", comme cela existe pour l'organisation des "rave parties". Cette proposition est "la clé de voûte" du dispositif et fera l'objet d'une "mesure législative", a-t-elle précisé.

Deuxième action : le "testing" (contrôle) va être généralisé lors des soirées étudiantes pour "vérifier que la loi qui empêche les alcooliers [fournisseurs d'alcool qui parfois sponsorisent une soirée étudiante, ndlr] de distribuer gratuitement de l'alcool" est respectée. Ces contrôles pourront être réalisés par "les organisations étudiantes, les mutuelles, les associations de prévention", selon la ministre.

Troisième action : la prévention, avec notamment la mise en place de "modules d'enseignement sur les risques et les comportements addictifs", qui pourront compter dans l'obtention du diplôme, comme le fait par exemple l'université Nancy-I. Surtout, un guide d'information recensant les actions de prévention destiné aux responsables d'établissements et aux associations étudiantes devrait être édité avant l'été.

ACCUEIL MITIGÉ

Ces mesures ont été accueillies diversement par les associations. Peut mieux faire pour l'association Victimes et citoyens contre l'insécurité routière. Si celle-ci s'est félicitée "des propositions visant à obliger la déclaration préalable de soirées étudiantes, ainsi que l'insertion d'un module" dans le cursus, "il reste encore beaucoup à faire, notamment quant à la présence plus ou moins affichée des alcooliers qui n'hésitent pas à contourner la législation en vigueur".

La législation est respectée, rétorque Entreprise et prévention, qui regroupe dix-neuf entreprises du secteur des boissons alcoolisées pour lutter contre la consommation excessive d'alcool, se disant "prête à participer à la mise en œuvre des mesures".

Les syndicats étudiants ont, eux, fait part de leur insatisfaction. L'Union nationale des étudiants de France (UNEF, premier syndicat étudiant) a plaidé pour plus de prévention. Elle a estimé que Mme Péresse "se trompait de cible en criminalisant l'alcoolisme des soirées étudiantes alors que celles-ci sont minoritaires".

La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), deuxième organisation, s'est dite déçue. "A vouloir cadrer juridiquement de façon abusive, les soirées et les conduites à risque vont se déplacer dans la sphère privée", a-t-elle mis en garde.

La Mutuelle des étudiants (LMDE), première mutuelle étudiante, a dénoncé des "mesures insuffisantes, voire 'gadget', qui n'apporteront pas de réponse au problème de la surconsommation d'alcool" ni à celui du "financement de ces soirées".

Péresse annonce une loi pour encadrer les weekends d'intégration

LIBERATION 24.02.2011 - Source AFP

Déclaration préalable, testings, etc.: la ministre de l'Enseignement dégage une série de mesures législatives, suite à plusieurs faits divers.

Valérie Péresse a annoncé jeudi [24.02] une prochaine mesure législative pour soumettre les organisateurs de week-ends étudiants d'intégration à une déclaration préalable en préfecture et généraliser les contrôles auprès des fournisseurs d'alcool lors des soirées étudiantes.

Ces mesures devront être mises en place pour la prochaine rentrée universitaire.

Elles sont les principales recommandations d'un rapport que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait commandé en septembre au recteur de Poitiers, Martine Daoust, sur les actions pouvant être conduites pour «protéger les étudiants des dérives» liées aux week-ends d'intégration et qui lui a été remis jeudi devant la presse.

«Il faut absolument que l'on puisse prévenir les risques», a affirmé Mme Péresse.

Première mesure: «responsabiliser les organisateurs» des soirées et week-ends d'intégration en les obligeant à «déclarer chaque événement festif, non seulement auprès des responsables de l'établissement, mais à la mairie ou à la préfecture», comme cela existe pour l'organisation des «rave parties».

Cette proposition est «la clé de voûte» du dispositif et fera l'objet d'une «mesure législative», a-t-elle précisé.

Testings

Deuxième action: le «testing» (contrôles) va être généralisé lors des soirées étudiantes pour «vérifier que la loi qui empêche les alcooliers (fournisseurs d'alcool qui parfois sponsorisent une soirée étudiante, ndlr) de distribuer gratuitement de l'alcool» est respectée.

Ces contrôles pourront être réalisés par «les organisations étudiantes, les mutuelles, les associations de prévention», selon elle.

Mme Péresse estime par ailleurs «nécessaire» que les universités proposent «des modules d'enseignement sur les risques et les comportements addictifs», qui pourront compter dans l'obtention du diplôme, comme le fait par exemple l'université Nancy I.

«Je compte sur les associations étudiantes pour porter» ce projet, a-t-elle dit.

Enfin sera édité «avant l'été» un guide d'information destiné aux responsables d'établissements et aux associations étudiantes, qui recensera les actions de prévention qui peuvent être mises en place et les partenaires existants.

Le gouvernement entend éviter plusieurs accidents intervenus lors de week-ends d'intégration (plaintes pour viols, défenestration, noyade, accidents de voiture etc).

L'open bar étudiant bientôt mis en bière

Piquet . Un rapport remis hier à Valérie Péresse prévoit d'encadrer de près les beuveries de promo.

LIBERATION 25.02.2011

On imagine bien la scène entre deux étudiants en école de commerce : «Ben alors, tu viens plus aux soirées de l'école ?» «Il faut dire que c'est plus très marrant depuis la loi.» Out les soirées de beuverie, l'heure est à la sobriété et au contrôle. Martine Daoust, rectrice de l'académie de Poitiers, a en effet remis hier matin son rapport sur l'organisation des soirées étudiantes et des week-ends d'intégration. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Péresse, le lui avait commandé à la rentrée 2010 en vue d'un projet de loi pour lutter contre «l'hyperalcoolisation, ce fléau à la mode» dans les rassemblements d'élèves d'universités et de grandes écoles.

Alcooliers. Un vrai fléau ? Si le gouvernement entend lutter contre les accidents survenus lors de week-ends d'intégration (viols, défenestrations, noyades, accidents de voiture, etc.), impossible de mettre des chiffres sur cette tendance. Mais ce qui compte pour la ministre, c'est la prévention. Fini les fêtes«sauvages», a donc prévenu la rectrice. Son rapport prévoit de les encadrer de A à Z, à commencer par l'organisation en amont. Comme pour les rave parties, les organisateurs devront déclarer la future sauterie en mairie ou à la préfecture. L'idée est non seulement «d'identifier les responsables» mais de les obliger à penser à tout : comment arrivent les étudiants à la soirée ? Comment en repartent-ils ? Qui garde les clés de voiture ? Où vont-ils dormir ? Fini aussi la vente d'alcool à prix réduit et autres open bar. Pour ça, c'est du côté des alcooliers que le contrôle va être sévère. Pas question d'enfreindre la loi de 2009 qui leur interdit de distribuer de l'alcool gratuitement au moindre Bureau des étudiants (BDE).

Carotte. Aux grandes écoles les grands moyens. «Comme en Suisse», Valérie Péresse compte faire appel au testing réalisé «par des associations de prévention ou des présidents d'universités par exemple». Enfin, ce rapport a même prévu une carotte pour motiver les étudiants à ralentir sur la boisson : la mise en place d'enseignements sur l'addiction qui rapporteront des crédits pour l'obtention de leur diplôme. L'organisation des fêtes au cordeau, c'est pour quand ? Dès que «l'agenda parlementaire, le permettra», répond Valérie Péresse. Autre question en suspens : la définition que la loi donnera d'une fête étudiante. D'un apéro à une vraie soirée, le pas peut être vite franchi...

TABAC. Jacques Attali prône l'interdiction du tabac

LIBERATION – 8.02.2011 – Source AFP

Jacques Attali veut bannir la cigarette - "un produit qui tue 5 millions de personnes dans le monde chaque année", selon lui -, en interdisant production, vente et consommation de tabac, une préconisation irréaliste pour buralistes, cigarettiers, et même pour des anti-tabac.

"Bien pire que le Mediator : le tabac", écrit Jacques Attali dans son blog. L'économiste et écrivain juge en effet "ahurissant" que personne ne se demande "pourquoi on ne traite pas avec la même sévérité (que le Mediator, NDLR) un produit totalement inutile, à la nocivité aujourd'hui avérée, (...) qui fait chaque année 5 millions de morts, soit plus que le sida et le paludisme réunis?" "Il rapporte beaucoup d'argent aux Etats", répond-il dans le même billet, soulignant qu'"en France, il a rapporté en 2009, 10 milliards d'euros de taxe et 3 milliards de TVA".

Les mesures pour en réduire "l'usage dans les lieux publics, la visibilité médiatique (...) ne servent à rien".

"Il ne faut plus tergiverser", affirme M. Attali: "Il faut interdire la production, la distribution et la consommation de tabac".

"Si la prohibition marchait, je serais pour"

Il reconnaît que cela "remettrait en cause quelques emplois", que "les Etats perdraient quelques recettes", que cela "encouragerait pour un temps le marché noir" et nécessiterait "quelques dépenses pour désintoxiquer ceux qui le sont". "Mais on gagnerait tant, en qualité et en espérance de vie, que le bilan, même économique, serait évidemment partout positif", écrit-il encore, disant attendre "avec intérêt la réponse des candidats à l'élection présidentielle" sur cette question.

"Si la prohibition marchait, je serais pour", réagit le Pr Bertrand Dautzenberg, pneumologue et président de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT). "Je serais plutôt pour un contrôle progressif du tabac", dit-il à l'AFP en citant en exemple "la Finlande qui a voté en octobre dernier la fin du tabac dans 30 ans et a déjà interdit la consommation du tabac aux moins de 18 ans". "En France, il n'y a plus de prévention à l'école, faute de moyens", s'insurge-t-il en dénonçant "la main des lobbies".

Propos "totalitaires"

Le pneumologue est en revanche "d'accord" avec l'affirmation de l'économiste "le tabac est bien pire que le Mediator". Jacques Attali "a raison sur le fond, mais c'est impossible dans la forme", estime Gérard Audreau, président de Droit des non-fumeurs. "Il y a quand même 20% de la population française qui fume et 30% parmi les 15-75 ans et on ne peut pas faire ça du jour au lendemain".

Le patron des buralistes, Pascal Montredon, est "abasourdi qu'un Monsieur de la qualité de M. Attali puisse avoir des propos aussi totalitaires". "Le tout-interdit n'a jamais fonctionné", poursuit-il, citant la prohibition de l'alcool aux Etats-Unis, l'augmentation de la consommation de drogue malgré une interdiction totale.

"Et pourquoi pas supprimer le soleil?"

La confédération des buralistes, rappelle-t-il, ne remet pas en cause l'existence d'une politique de santé publique qui vise à limiter la consommation de tabac et informer sur les risques, mais "là, on est en train de tomber dans l'absurde". "Et pourquoi pas supprimer le soleil qui provoque chaque jour des cancers de la peau?", renchérit Yves Trévilly, porte parole de British American Tobacco France.

"Si Jacques Attali veut supprimer les produits qu'il considère avoir un impact négatif sur la société, il peut élargir sa liste", explique M. Trévilly, énumérant "les voitures et les avions qui polluent et tuent chaque jour, tout ce qui a trait à la malbouffe dont le coût pour la société est quatre fois supérieur à celui du tabac" ou encore "l'alcool qui gangrène nos sociétés dès le plus jeune âge".

TABAC. Tableau de bord tabac : données du mois de janvier 2011

OFDT - 22 février 2011

Le tableau de bord tabac relatif au mois de janvier 2011 est disponible en téléchargement [sur le site de l'OFDT]. Les ventes de cigarettes et de tabac à rouler sont en très légère hausse (moins de 1 %) par rapport à janvier 2010, alors que celles de traitements pour l'arrêt du tabac chutent de 19 % (seuls les timbres transdermiques résistent à la baisse : + 10 %). Les appels à la ligne Tabac Info Service continuent de progresser mais ce sont surtout les contacts avec les tabacologues du service qui augmentent sensiblement (+ 53 %).

<http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/tabtabac.html>

DOPAGE

Sept sportifs amateurs arrêtés lors d'une opération antidopage en Espagne

LEMONDE.FR avec AFP | 18.02.11

Sept sportifs amateurs soupçonnés d'avoir distribué des produits dopants ont été arrêtés en Espagne dans une opération qui a permis le démantèlement d'un réseau et la saisie de substances dopantes, a annoncé vendredi la police.

La police de Catalogne a notamment découvert du clenbutérol, le produit anabolisant pour lequel le champion cycliste Alberto Contador a été contrôlé positif lors du Tour de France 2010 puis blanchi cette semaine par la Fédération espagnole de cyclisme. Cette nouvelle opération antidopage s'est déroulée dans le milieu du sport amateur, a précisé la police régionale, sans toutefois donner d'informations sur l'identité des sportifs à qui étaient destinés les produits dopants.

"Sept personnes ont été interpellées, des sportifs de différentes disciplines, dont des marathoniens, des triathlètes et des culturistes. Ce sont des sportifs amateurs plutôt que professionnels", a déclaré à l'AFP une porte-parole de la police régionale. Aucun cycliste ne se trouve parmi les personnes interpellées, a-t-elle précisé. L'opération baptisée "Cursa", qui a conduit au démantèlement d'un "réseau d'importation et distribution de substances dopantes", a démarré en décembre 2010 sur dénonciation d'un cycliste professionnel, selon la porte-parole. Celui-ci avait reçu un courrier électronique "d'une personne qu'il ne connaissait pas lui proposant des substances dopantes", a-t-elle expliqué.

Les suspects, interpellés un peu partout en Catalogne, se livraient "à l'importation et la distribution de substances habituellement utilisées dans les salles de sport comme des anabolisants, du clenbutérol, de

l'hormone de croissance et autres", a indiqué la porte-parole. Le réseau démantelé disposait d'un "fournisseur exclusif pour l'EPO", a-t-elle précisé. Les policiers ont procédé au total à cinq perquisitions. Les sept suspects devaient être présentés, vendredi, à un juge d'instruction du tribunal d'Olot, en Catalogne. Outre le cas Contador, plusieurs affaires de dopage ont éclaboussé ces dernières années le sport espagnol de haut niveau. La dernière en date, l'opération Galgo, avait abouti le 9 décembre à l'interpellation de 14 personnes, dont la championne d'athlétisme Marta Dominguez, soupçonnées notamment de trafic de produits dopants.

MEDIAS

LIVRE

Le livre du jour "Dans la peau d'un chef de gang", de Sudhir Venkatesh : un ghetto américain

. LE MONDE | 03.03.11

DANS LA PEAU D'UN CHEF DE GANG de Sudhir Venkatesh. L'Ecole des loisirs, 320 p., 14,80 €.

Au début des années 1990, Sudhir Venkatesh, alors étudiant en sociologie à l'université de Chicago, s'est immergé pendant plus de cinq ans dans la vie d'une des cités les plus pauvres des Etats-Unis. Vingt ans après, il reprend ses notes de terrain pour publier *Dans la peau d'un chef de gang*, l'histoire de sa rencontre avec cette communauté afro-américaine recluse dans les Robert Taylor Homes, un ensemble de logements sociaux situés dans le sud de Chicago.

Sudhir Venkatesh raconte sa rencontre avec J.T., le chef d'un gang contrôlant l'une des tours qui composent ce ghetto étendu sur plusieurs kilomètres. C'est lui qui va le faire entrer dans cette cité où près de 30 000 habitants sont rassemblés, dont 90 % vivent en dessous du seuil de pauvreté.

A cette époque, la consommation de crack à Chicago est à son apogée. Et la situation géographique des Robert Taylor Homes en fait l'un des meilleurs points de vente de la ville. Les gangs, comme celui de J.T. - les Blacks Kings - en tirent l'essentiel de leurs revenus. Ils régulent les allers et venues dans la cité et y assurent une certaine sécurité. En échange, les habitants ferment les yeux sur leurs activités : les extorsions, la vente de crack et le proxénétisme.

Mais, Sudhir Venkatesh ne s'intéresse pas qu'aux gangs. D'autres personnalités marquantes apparaissent dans le tableau et tentent elles aussi d'organiser la communauté, en utilisant bien souvent les mêmes armes que les délinquants. La principale étant la corruption.

Ainsi, découvre-t-on avec l'auteur une socialisation complexe qui prend place dans un territoire aux contours nets. Celle-ci disparaît lors de la démolition des tours, achevée en 2007, provoquant l'éclatement d'une communauté qui se disperse dans d'autres territoires informels sous la coupe d'autres gangs.

Ce livre captivant introduit le lecteur dans la vie d'un ghetto. Mais il illustre aussi les échecs de l'urbanisme des années 1960. Les Robert Taylor Homes, construites entre 1958 et 1962 sur un modèle français, devaient offrir un toit aux familles noires, pauvres, venues en masse du sud du pays pendant les grandes migrations des années 1930 et 1940. Cependant, dès leur construction, ces tours furent jugées pratiquement invivables par des architectes.

Argent facile. Depuis, "les hommes politiques, les universitaires et les forces de l'ordre n'ont que des solutions politiques" à apporter à ces cités : les hommes de gauche veulent remettre les enfants à l'école et leur trouver un travail. Mais l'attraction de l'argent facile du commerce de la drogue reste puissante auprès de ces jeunes qui ne cherchent guère à changer de voie. Les conservateurs, eux, veulent combattre le crack par des arrestations massives. Mais les résultats ne sont pas au rendez-vous : les volontaires restent nombreux pour en revendre au coin de la rue.

Cette étude ethnographique illustre parfaitement la ségrégation des villes américaines. Les tours avaient été construites "en grande partie parce que les habitants blancs de Chicago ne voulaient pas de voisins noirs". Sudhir Venkatesh note que "la plupart des locataires de Robert Taylor pensaient que cela n'avait pas vraiment changé". En effet, seuls 10 % d'entre eux ont été relogés dans les appartements cossus qui ont remplacé les tours. Les autres ont été de nouveau exclus...

TELEVISION

DROGUES : 40 ANS DE PROHIBITION... ET APRÈS ?

Samedi 19 février 2011, sur LCP, 17.15. MAGAZINE LES LIMITES D'UNE LOI TROP INTRANSIGEANTE

Les choix du Monde. Article paru dans l'édition du 13.02.11 – par Pauline Grand d'Esnon

La drogue engendre autant de victimes que de délinquants. Pourtant, depuis quarante ans, la législation s'oriente vers la répression, en omettant le second volet, essentiel, du soin. Le reportage de Patrick Hermansen tente d'apporter un éclairage à ce paradoxe, en faisant le tour des acteurs qui gravitent dans cet univers. Consommateurs, policiers, toxicologues... Tous s'accordent sur ce constat : la loi en vigueur n'est pas satisfaisante.

Selon les spécialistes, le texte de 1970, qui punit l'usage et le trafic de tout stupéfiant, est trop intransigeant. Il interdit notamment la production de cannabis à des fins médicales, alors que l'opium et la morphine sont en circulation en hôpital.

A cet excès de zèle, s'oppose la frilosité des mesures d'aide aux toxicomanes. L'injonction thérapeutique ordonnée par le juge est supposée amener les consommateurs sur le chemin du sevrage. Dans les faits, la plupart des interrogés avouent replonger. Résultat : ce sont les associations qui pallient le manque d'infrastructures.

A vouloir couvrir tous les aspects d'un problème complexe, le reportage s'éparpille. Le sujet aurait mérité davantage de temps pour explorer plus en profondeur les enjeux liés à la répression, à la drogue thérapeutique ou au projet avorté de « salles de shoot ».